

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.
M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : M. PICHON Cyrille

DÉLIBÉRATION N° 047-2026 – MISE À DISPOSITION GRATUITE ET TEMPORAIRE DES LOCAUX DE L'ANCIENNE AGENCE POSTALE COMMUNALE DES SAILLANTS À L'ASSOCIATION LE TICHODROME

L'association à but non lucratif Le Tichodrome, structure d'accueil pour les animaux sauvages blessés (oiseaux et mammifères) ayant son siège sur la commune, a débuté un projet de rénovation de ses locaux en 2025.

La 2^{ème} tranche et partie principale du projet va concerner la rénovation intérieure, qui est prévue d'octobre 2026 à fin mars 2027.

Durant cette période, l'étage principal va être inutilisable et l'association a sollicité la commune afin de pouvoir poursuivre une activité d'accueil d'animaux même réduite.

Afin de soutenir cette association et les locaux de l'ancienne agence postale des Saillants étant disponibles, il est proposé de les mettre gracieusement à disposition du Tichodrome. Ce dernier prendrait quant à lui à sa charge les frais d'eau, d'électricité, de chauffage, de téléphonie et d'internet ainsi qu'une assurance pour couvrir les locaux.

Cette mise à disposition interviendrait du 31 août 2026 au 3 avril 2027 inclus, avec la possibilité de poursuivre le prêt de quelques semaines, dans le cas où les travaux réalisés sur le site principal du Tichodrome soient retardés, sur accord auprès de la commune et après signature d'un avenant au contrat.

L'association s'engage à n'utiliser les biens prêtés que pour l'usage suivant :

- Décentralisation temporaire des locaux administratifs pour travaux de réhabilitation du site principal.
- Accueil, diagnostic et premiers soins aux animaux.
- Présence des animaux, dans les locaux prêtés, jours et nuits. Étant précisé que l'association s'engage à n'héberger provisoirement dans les locaux que des animaux non susceptibles d'engendrer des nuisances sonores ou d'autres nuisances pour les locataires résidant au-dessus du local.

Le contrat encadrant les modalités de cette mise à disposition est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- approuve la mise à disposition gratuite et temporaire des locaux de l'ancienne agence postale des Saillants à l'association Le Tichodrome pour la période du 31 août 2026 au 3 avril 2027 inclus ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat joint en annexe ainsi que tout avenant ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

